

Valbelle, le 30 mai 2022

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 23 mai 2022 à 19h00.

Présents : Mesdames LYON, RENON et GONNET , Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, RICHAUD et DAUMAS.

Excusé : M.CHAUVEAUX

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

M. le Maire explique aux conseillers qu'il n'a pas reçu toutes les demandes habituelles de subventions . Il est possible que certaines associations soient en sommeil vu la pandémie. Il propose de délibérer aujourd'hui sur les associations qui ont demandé une aide. D'autres demandes pourront être examinées lors des prochains conseils.

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- La société de chasse « La Fraternelle » : 350€
- L'ADMR : 350€ (Comme la loi le demande, Mme GONNET ne participe pas au vote)
- L'amicale des pompiers de Noyers : 200€
- FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) : 150 €. M. le Maire explique que le FSL permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, les factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le FSL est financé grâce aux contributions du département, de la CAF, de la MSA, des communes, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie et d'eau.
- Bibliothèque Pédagogique F. RICHAUDEAU : 10€.
- La Vallée Sans Portes : 112 € (pour financer le trimestriel « Vivre au Jabron »)
- Escapades : 50€
- Association Canine Sisteronaise : 360 € : Cette association assure pour la commune un service de fourrière qui est obligatoire pour chaque commune. Elle propose à la commune de Valbelle une convention qui détaille les obligations des 2 parties. Le coût annuel du service assuré par l'association est de 360 €. Les conseillers votent à l'unanimité la convention.
- Le Cercle de Valbelle : 1000 €. (Comme la loi le demande, Mmes LYON et RENON ne participent pas au vote) Cette association a fait mention des difficultés pour réaliser un budget prévisionnel pour cette année qui est une année de reprise. Le budget provisoire qui a été établi s'élève pour 7 animations, dont la fête annuelle, à 6160 € avec un déficit prévu de 680 €. M. le Maire propose pour pallier aux incertitudes de cette association de voter une subvention de 1000 €. La première partie, égale au déficit prévu dans le budget provisoire (680 €), sera versée avant l'été. Pour recevoir le solde l'association établira un nouveau budget pour le 1^{er} décembre au plus tard.

2. APPROBATION DE DEVIS DIVERS :

- **POSE D'UN CANIVEAU**
- **TRAVAUX BASSIN BAS**

Ces 2 points sont retirés de l'ordre du jour : la subvention demandée pour les travaux concernant le bassin bas n'a pas été encore votée par le Conseil Régional et la pose de caniveau doit se faire en même temps que les travaux sur le bassin bas afin de ne pas ouvrir la voie communale 2 fois.

- **TUBAGE CHEMINEE GITE COMMUNAL**

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de refaire le conduit de cheminée du gîte occupé par Mme et M. RAGOT. Un devis a été demandé à l'entreprise SOLAN. Les travaux se montent à 1650 €. Accord à l'unanimité des conseillers pour accepter ce devis.

3. CONTRAT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Monsieur le Maire indique que le contrat signé pour 5 ans avec B. CONTACT et se terminant en 2024, n'est plus adapté aux besoins de la commune. Il a demandé à l'entreprise de lui faire une proposition pour un nouveau contrat. Monsieur le Maire présente le devis correspondant et comprenant :

- la livraison et l'installation (150 € HT) d'un nouveau photocopieur à la Mairie et à l'école,
- le forfait de location et de maintenance mécanique pour 5000 copies N/B et 2000 copies couleurs, consommables inclus, hors papier et agrafes (820 € HT/trimestre),
- le forfait de maintenance connectique (50 € HT/trimestre).

Le déplacement et l'installation du photocopieur de la Mairie vers l'Ecole et l'enlèvement du photocopieur de l'Ecole seront réalisés par B. CONTACT.

Sont non comprises, les copies N/B et couleurs faites au-delà du forfait, à un tarif respectif de 0,008 € HT/copie et 0,08 € HT/copie.

Accord à l'unanimité des conseillers pour ce nouveau contrat.

4. PREPARATION DES ELECTIONS

M. le Maire rappelle que les élections ont lieu dorénavant dans la salle Montebelle.

Les élections législatives ont lieu le 12 et le 19 juin, de 8 heures à 18 heures.

Les conseillers municipaux s'inscrivent dans les créneaux horaires qui leur conviennent pour la tenue du bureau de vote.

5. QUESTIONS DIVERSES

Démission de 2 conseillers

M. le Maire lit les courriers de Mmes BOTTAGISI Sabine et CURATOLO Coline qui démissionnent de leur mandat de conseillère municipale (et par conséquence d'adjointe pour Mme BOTTAGISI).

Rumeur mensongère sur les dalles du plafond de l'école

M. le Maire informe d'une rumeur concernant des dégâts qui auraient eu lieu au niveau des dalles du plafond de l'école, dégâts qui seraient, selon cette rumeur, similaires à ceux des 70 dalles de plafond de la salle Montebelle qui avaient été entaillées en novembre 2021. Il explique qu'à l'école, durant les vacances de Noël, 4 dalles du bureau de la directrice ont été grignotées par des rongeurs, ce qui n'a rien à voir avec les dégradations de la salle Montebelle (pour plus de précisions voir compte-rendu du conseil du 9 décembre 2021).

M. le Maire répond à une question d'une conseillère concernant le remboursement de la réparation partielle de l'alarme de la salle Montebelle qui a été abîmée en même temps que les dalles du plafond. Le titre de recettes a été envoyée par la mairie le 27 janvier et le recouvrement a eu lieu le 12 mai.

La séance est levée à 20H00.

Le Maire **VADOT Pierre-Yves**